

Formulaire type de déclaration des programmes de rachats

Ce formulaire constitue l'annexe 1 de l'instruction AMF n°2017-03 relative aux modalités de déclaration des programmes de rachat des actions propres et des opérations de stabilisation

SIREN : **958505729**

Dénomination sociale de l'émetteur : **SAINT JEAN GROUPE**

LEI : **969500RNXL CUXSC98Q32**

Nature des titres (nom du titre + caractéristiques : ADP, CCI...) **ACTION**

Date de début du programme **25/06/2025**

TABLEAU DE DECLARATION MENSUELLE DES OPERATIONS REALISEES PAR UN EMETTEUR SUR SES PROPRES TITRES

Opérations du mois de : **Avril**

I. INFORMATIONS CUMULEES

Capital autodétenu de manière directe et indirecte à la date du descriptif (en titres + en pourcentage) :

25 921 - 0,81 %

Solde au [date], date de la dernière déclaration :

7 421,00

Nombre de titres achetés dans le mois :

0

Nombre de titres vendus dans le mois :

0

Nombre de titres transférés (1) dans le mois

0,00

Nombre de titres annulés dans le mois :

0

Rachat auprès de personnes détenant plus de 10% du capital ou des dirigeants au cours du mois

0

(1) Exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital...

II. OPERATIONS REALISEES AU COMPTANT (1)

(1) A l'exclusion d'opérations réalisées à l'exercice ou à l'échéance de produits dérivés pour lesquelles l'information doit être donnée dans le tableau suivant

Date de transaction jj/mm/aaaa	Nom de l'intermédiaire	Achat / Vente / Transfert (2)	Nombre de titres (3)	Dont nombre de titres achetés/vendus dans le cadre d'un contrat de liquidité	Cours de la transaction (4)	Montant	Commentaires
<i>(2) Préciser la nature de l'opération de transfert (exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital...)</i>							
<i>(3) Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc</i>							
<i>(4) Si de nombreuses transactions sont réalisées dans la même journée à des cours différents, indiquer, outre le cours moyen, le cours le plus haut et le cours le plus bas</i>							